



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Le vingt-sept novembre de l'année deux mille dix-sept, à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence



**DELIBERATION N° BS-2017-13**

**Objet : Attribution du marché de travaux ou de restauration de haies – Action C5 – LIFE des Alpilles**

**Monsieur le Président expose :**

- Que le programme Life des Alpilles prévoyait une action C.5 « création et restauration de haies ».
- Qu'il a été décidé de lancer un marché pour la création ou la restauration 2 063 m de linéaire de haies pour un montant prévisionnel de 19 600.14 € HT en un seul lot.
- Que ces travaux seront financés dans le cadre du programme Life des Alpilles à 100%.
- Que nous avons signé avec A ROCHA une convention de « groupement de commandes » (délibération du Comité Syndical n° 2016-58 du 21/09/2016)
- Que la consultation a été émise le 17 octobre 2017.
- Que trois candidats ont répondu.
- Que la Commission des Marchés s'est réunie le 27 novembre 2017, suite à l'analyse technique et financière et la note complémentaire sur le rapport de l'analyse des offres, la commission propose au Bureau syndical d'attribuer le marché à :  

L'entreprise **SARL GUILLON FRÈRES** pour un montant total **14 748.57 € HT** soit **5 676.60 € HT** à la charge du PNRA et **9 071.97 € HT** à la charge d'A Rocha
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'attribuer le marché à l'entreprise SARL GUILLON FRERES.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme.  
le Président  
Jean Mangion



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Le vingt-sept novembre de l'année deux mille dix-sept, à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

### **Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence



**DELIBERATION N° BS-2017-14**

**Objet : Vautour percnoptère : demande de subvention auprès de l'AFB pour le financement du projet Interparc**

**Monsieur le Président expose :**

- Que le Parc naturel régional des Alpilles est associé à un projet Interparc PACA, coordonné par le PNR du Luberon, avec la participation du PNR des Baronnies provençales, du PNR du Verdon, du projet de Parc du Mont Ventoux, du CEN PACA et de la LPO. Ce projet a démarré suite à la réponse à un appel à initiatives de l'Agence Française de la Biodiversité. Deux projets ont été retenus pour 2017 au niveau national dont celui de l'Interparc PACA sur la gestion conservatoire du Vautour percnoptère (pour un montant total de 150 000 €). L'Agence Française de la Biodiversité prévoit un financement à 80% pour ces opérations en 2018 et 2019.
- Que le Vautour percnoptère est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, et fait à ce titre l'objet de mesures conservatoires dans le cadre de Natura 2000 au sein de la ZPS FR9312013 «Les Alpilles» dont le PNRA assure l'animation ainsi que dans le cadre du projet Life des Alpilles.
- Qu'en 2018 et 2019, plusieurs actions vont être mises en œuvre par le PNRA afin de s'inscrire dans la dynamique rendue possible par ce projet inter-parcs telles que :
  - Le suivi des 2 sites de reproduction connus (en partenariat avec le CEN PACA : salariés, services civiques et bénévoles) ;
  - La prospection de nouveaux sites de reproduction (réalisée par le service civique/stagiaire du PNRA) ;
  - La création de 2 placettes d'alimentation, l'une en 2018, l'autre en 2019 ainsi que l'achat de pièges photographiques permettant le suivi de ces placettes (localisations potentielles : Saint-Rémy-de-Pce, Maussane-les-Alpilles, Sénas, Eyguières) ;
  - La réduction du dérangement des aires de nidification (notamment par le biais de la concertation avec les représentants des activités de pleine nature) ;
  - La sensibilisation des scolaires et du grand public à la conservation de l'espèce ;
  - La réalisation de supports de communication (action mutualisée avec l'ensemble des partenaires).
- Que le PNRA assure la coordination du projet avec les acteurs du territoire concernés.
- Qu'afin de mener à bien ces missions, le Parc propose d'engager du temps de travail de plusieurs de ses chargés de mission : *Biodiversité, Natura 2000, Life, Connaissance et vie du territoire, Gestion et valorisation des espaces naturels* pour assurer les opérations citées ci-dessus.
- Que le budget prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT € TTC		RECETTES	MONTANT € TTC	
	2018	2019		2018	2019
Ingénierie PNRA	4 430	6 740	Autofinancement Parc naturel régional des Alpilles	4 116	4 648
Stagiaire PNRA	-	4 000			
Ingénierie CEN PACA	1 800	1 850	Agence Française de la Biodiversité	16 464	18 592
Fourniture, travaux, prestations extérieures	14 350	10 650			
	<b>20 580</b>	<b>23 240</b>		<b>20 580</b>	<b>23 240</b>
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>43 820</b>		<b>TOTAL € TTC</b>	<b>43 820</b>	

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

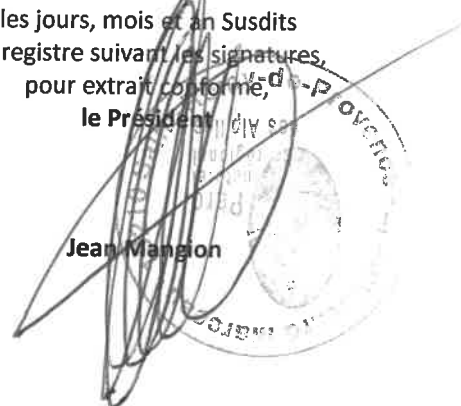
**Décide :**

- D'autoriser le PNRA à réaliser le projet en sollicitant le soutien des partenaires selon le plan de financement indiqué
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,

**le Président**

**Jean Mangion**





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Le vingt-sept novembre de l'année deux mille dix-sept, à dix-sept heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez - Premier Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence



**DELIBERATION N° BS-2017-15**

**Objet : FNADT : demande de subvention pour aménagements de sites écotouristiques et réalisation de la carte touristique**

**Monsieur le Président expose :**

- Que des sites à fort potentiel touristique sont identifiés dans le schéma de gestion de la fréquentation du PNR Alpilles. Des niveaux de priorités et d'enjeux ont été définis par la Commission Locale des Espaces Sites et Itinéraires (CLESI) en fonction des usages existants ou à développer, de la sensibilité écologique des milieux, et des dynamiques de mobilisation et d'intérêt autour des sites.
- Qu'en 2017-2018, 3 sites sont à prioriser :
  - à St-Rémy de Provence, La Caume - secteur de l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope.
  - à St-Etienne-du-Grès, secteur Notre Dame du Château.
  - Autre, à définir en lien avec les autres Communes.
- Qu'y seront réalisées les opérations suivantes :
  - Amélioration de l'accueil du public sur les aires de stationnement ;
  - Amélioration, sur site, de la signalétique propre aux activités, respectant les différentes chartes de balisage et suppression des balises sauvages ;
  - Neutralisation de sentiers sauvages, superflus et/ou problématiques, y compris les passages de véhicules motorisés interdits et restauration des habitats quand cela est nécessaire et possible ;
  - Travaux de mise en sécurité et de contention du public, particulièrement sur les secteurs présentant des signes de sur fréquentation ;
  - Valorisation du patrimoine local et information du public.

Pour un Budget de 40 000€ sur lesquels une subvention de 16 000 € du Conseil régional est déjà acquise.

- Que par ailleurs, pour mieux faire connaître les attraits touristiques du territoire et ses spécificités de découvertes de nature, de terroir, et de patrimoine, et ainsi répondre aux attentes des nombreux visiteurs, le Parc naturel régional des Alpilles souhaite ré éditer, en partenariat avec les Offices de Tourisme du territoire, la carte touristique présentant le Parc et ses activités, identifiant sites et acteurs engagés dans le tourisme durable. Cette carte éditée en 2012 est obsolète et épuisée depuis de nombreuses années. Elle est pourtant très demandée localement et le Parc peine à trouver les conditions de financement d'une ré édition.
- Que le projet consiste donc à éditer une nouvelle carte de découverte touristique des Alpilles qui mettra davantage encore l'accent sur les spécifiés du territoire en termes de destination Nature, et de Terroir.
- Qu'elle fera notamment figurer les nouveautés développées par le Parc (portail de randonnées Chemins des Parcs, nouveau logo et site internet pour la marque Valeurs Parc, etc.). Proposée en version bilingue français-anglais pour s'adresser à un public large, elle s'articule de manière très complémentaire aux autres outils de communication (topoguides de randonnée, appli Balades nature, Rendez-vous Alpilles Camargue, etc.).
- Que cette carte venant compléter une offre « Parc » diversifiée en termes de produits d'information et de communication sur le territoire, il est proposé d'associer à son élaboration, la réalisation de mobiliers basique type présentoirs, aux couleurs du Parc, qui pourrait être affecté aux lieux d'accueil du public sur le territoire du Parc et ses alentours.  
**Budget : 14 000€**
- Que la conduite des opérations et le pilotage de projet par le Parc seront apportés sous forme de valorisation du temps de travail des agents.  
**Budget : 6 000€**
- Que toutes ces actions sont éligibles au titre du FNADT et s'inscrivent dans l'esprit du contrat de ruralité porté à l'échelle du PETR du pays d'Arles.
- Qu'il est donc proposé de solliciter le financement de l'Etat (FNADT) à hauteur de 80 % pour permettre la réalisation de ce projet selon le budget prévisionnel suivant.

## BUDGET PREVISIONNEL

	DEPENSES	RECETTES		
<b>Volet 1 Aménagement de 3 sites écotouristiques</b>	16 000€	FNADT	28 800 €	80%
<b>Volet 2 : Edition de la carte touristique et réalisation de présentoirs de diffusion</b>	14 000 €	PNRA	7 200 €	20%
<b>Volet 3 : Conduite du projet</b>	6 000			
<b>TOTAL</b>	36 000 €		36 000 €	

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De solliciter l'aide financière au titre du FNADT 2017.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme

**Le Président**

Jean Mangion

